

Procès-verbal

Mardi 13 décembre 2011 à 20h00

Tannay, Salle Communale

Monsieur Eric Hermann, Président du Conseil Intercommunal du Conseil Régional du District de Nyon, ouvre la séance à 20h10, en saluant les déléguées et délégués ainsi que les membres du CODIR. Il remercie M. Serge Schmidt, Syndic des lieux, d'avoir bien voulu accueillir le Conseil Intercommunal et lui cède la parole pour quelques mots de bienvenue. Ce dernier s'exécute volontiers, avec quelques paroles historiques empreintes d'humour et de malice.

1) Liste des présences

Suite à la distribution des cartons de vote, M. le Président annonce que 34 communes sont présentes, représentées par 42 délégué-e-s, ce qui représente 79 voix.

Il informe que les communes de Begnins, Bursins, Burtigny, Commugny, Dully, Givrins, Longirod, Prangins et Rolle se sont excusées,

de même que Mmes R. Schoch, Ch. Girod, F. Tecon Hebeisen et MM. G. Girardet, V. Babey, E. Steiner, J.-R. Probst, D. Grivel, N. Walter, J.-C. Bédert.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut donc délibérer valablement. Il demande si un membre de l'assemblée veut bien fonctionner comme scrutateur, dans la mesure où M. F. Delafoge est bien esseulé à son poste et que les suppléants se sont excusés. Il tient à relever que M. J.-D. Grandjean, délégué du Conseil communal de la Ville de Gland ne s'est jamais présenté aux séances et qu'il ne s'est, de plus, jamais excusé non-plus. Il prie les Autorités de cette commune de bien vouloir faire le nécessaire auprès de M. Grandjean. M. R. Oppliger se propose comme scrutateur ce dont le Président le remercie.

2) Approbation de l'ordre du jour

M. le Président demande si l'assemblée approuve cet ordre du jour tel que présenté.

L'ordre du jour est **adopté à l'unanimité.**

3) Assermentation

Mme G. Thévoz et M. J.-C. Trotti sont assermentés par le Président. Ils sont chaleureusement applaudis par les membres de l'assemblée.

4) **Adoption du Procès-verbal de la séance du 3 novembre 2010 à Gland**

M. le Président demande s'il y a des commentaires à formuler concernant ce procès-verbal. La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le procès-verbal **est adopté à l'unanimité.**

5) **Communications du Bureau du Conseil Intercommunal**

Le Président annonce qu'il a reçu une lettre de la Municipalité de Vich, mais que celle-ci concerne le préavis No 07-2011. Il propose d'en faire lecture au point 8 de l'ordre du jour.

6) **Communications du Comité de Direction (CODIR)**

M. le Président passe la parole à M. G. Cretegy, Président du CODIR. Ce dernier annonce que la commune d'Essertines-sur-Rolle a approuvé le Plan Directeur Régional et qu'il reste donc les communes de Borex, Perroy et Bassins qui n'ont pas adopté ce document. Pour le reste, il se réfère à la page de titre de la présentation informatique projetée et qui est jointe au présent procès-verbal.

M. G. Produit informe l'assemblée que le CODIR a décidé de poursuivre avec les ateliers concernant la culture régionale et qui ont été largement suivi par les autorités et les professionnels. La suite va donc se dérouler sous forme de deux groupes de travail, l'un réunissant les politiques et l'autre les professionnels. Le mandat a été confié à une personne connaissant bien la politique et la culture et dont la mission sera de faire ressortir les éléments qui constitueront une véritable politique culturelle dans le but de soutenir la création et les infrastructures. Un rapport sera établi à l'attention du CODIR au mois de juin 2012 de manière à ce que des propositions d'actions puissent être mises en réseau. Une information sera faite en temps voulu. Du point de vue du sport, M. Produit rappelle l'étude actuellement menée pour l'élaboration du cahier des charges d'un coordinateur des sports. En effet, il a été jugé intéressant de pouvoir créer un poste, dont le taux d'occupation devra encore être défini, afin de pouvoir coordonner l'utilisation des infrastructures, inventaire qui avait été établi il y a quelques temps. Une partie de ce mandat renforcera ce qui est déjà disponible sur le site Internet du Conseil Régional et qui va être remis à jour. Une information sera diffusée auprès des communes afin que cette mise à jour puisse être effectuée prochainement.

M. Ph. Paréaz donne quelques informations concernant le Plan d'Investissement Régional. Il rappelle que toutes les communes ont reçu le document de base de ce plan avec les fiches techniques par familles. Plusieurs visites de communes ont déjà été effectuées et M. Paréaz rappelle que le groupe de travail est à la disposition des Exécutifs et des Législatifs si souhaité. Des ateliers ont été prévus dans les quatre sous groupes du district.

Au souci, d'un délégué, d'entendre les mots "ateliers de travail" et du fait que ce dernier attend plutôt des informations concrètes sur les projets, M. Cretegy répond qu'il s'agit bien de séances d'informations destinées aux membres des Exécutifs.

M. P. Stampfli présente une partie des résultats de l'enquête aux frontières, concernant la mobilité, effectuée par les voisins genevois. Ces résultats pourront être exploités par le Conseil Régional dans la mesure où il participe au financement. M. Stampfli commente brièvement les trois diagrammes résumant ces résultats.

Concernant le préavis No 67-11 "Mesures d'accompagnement par bassins versants", il donne l'état des travaux et rappelle la répartition des coûts, tant du point de vue des études que de la réalisation avec la participation des tiers.

Au niveau du préavis No 68-11 "Mesures de priorisation des bus", le financement, de même que le suivi et le rendu, sont passés en revue. Deux COPIL ont travaillé intensément sur ces dossiers. Une charte a été transmise aux communes. Elle est essentiellement un fil rouge qui servira à ce que ces dernières puissent suivre et valider les aménagements concernant les arrêts et les modérateurs par exemple. Elle traite aussi des aspects de priorité pour les bus, des gabarits et des croisements actifs. Pour terminer, M. Stampfli rappelle que s'il y a des questions et des interrogations le CODIR et les techniciens sont à disposition des communes.

M. G. Cretegnny précise que le document concernant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) a été transmis au Conseil d'Etat vaudois afin qu'il puisse être entériné par le Grand Conseil, si possible, au plus tard en février 2012. Il rappelle également que la création d'un Bureau restreint avait été demandé et que les genevois de même que les français adhèrent à cette idée. Pour terminer, il précise encore que ce GLCT devrait être validé définitivement en juin 2012.

Concernant le programme de législation du Conseil Régional, celui-ci devrait arriver auprès des Municipalités d'ici deux à trois mois dans la mesure où le CODIR planche actuellement sur ce document.

M. G. Produit rappelle les Joutes sportives éclairées du Conseil Régional qui auront lieu à St-George, le 25 janvier 2012, dès 17h00.

7) **Préavis N° 06-11** : Budget 2012

M. le Président demande au rapporteur de la commission de Gestion et des Finances de lire les conclusions de son rapport.

M. Ch. Graf, rapporteur, propose, dans les conclusions de la commission, d'adopter le préavis No 06-11 tel que présenté.

M. le Président demande s'il y a des questions générales.

M. E. Meyer note une augmentation au poste 110.3011 de 15 % et pas de 1.5 % et aimerait savoir pourquoi il y a une augmentation de CHF 100'000.-- par rapport aux comptes 2010.

M. B. Penel précise que cette augmentation de la masse salariale concerne pour CHF 50'000.-- le programme d'accompagnement des Transports Publics (TP), mais que cette somme sera prélevée sur le compte des TP. M. Penel profite pour préciser qu'en parallèle avec cette augmentation, des frais supplémentaires sont également engendrés dans les postes "bureautiques". Pour le reste, il s'agira effectivement d'augmenter ce poste d'environ CHF 50'000.--, mais que le détail devra encore être précisé. Pour terminer, il précise que l'éventuel coordinateur sportif n'est pas encore prévu au budget dans la mesure où ce thème n'en est qu'aux toutes premières prémices.

Mme F. Golaz vient aux affaires culturelles en constatant que CHF 315'000.-- ont été reconduits en 2012 et elle constate que le subventionnement des écoles de musiques s'arrêtera en été. Elle aimerait savoir ce qu'il va se passer avec le solde de cette somme.

M. G. Produit explique que chaque poste a été reconduit comme précédemment sachant que chaque commune va payer cinq douzièmes par rapport à la Fondation des écoles de musiques. Dans la mesure où les apports financiers se font au printemps, ne pas avoir inscrit cette somme dans son entier aurait présenté un manque à gagner pour les différentes entités musicales.

M. Y. Ravenel aimerait une explication concernant l'imputation interne de CHF 25'000.-- pour la culture et, dans un deuxième temps, concernant la mobilité, transports publiques, la somme CHF 500'000.--.

M. B. Penel répond qu'il y a des imputations internes dans tous les chapitres. Ces sommes représentent les rémunérations des chefs de projet moins les subsides cantonaux lorsque ceux-ci existent. Concernant la mobilité, il s'agit d'inscrire les dépenses à venir, mais pour lesquelles les communes ont déjà versés leur dû l'année précédente, sachant que certaines communes ont versés l'intégralité de la somme et d'autres pas.

M. D. Collaud constate qu'il y a eu un grand renouvellement au sein du Conseil Intercommunal et que la lecture de ce budget n'est pas évidente. Il aimerait savoir si, avec le procès-verbal, quelques précisions pourraient être présentées, notamment sur des termes comme "participation" qui se trouvent à maints endroits dans ce document. D'autre part, du point de vue des amortissements, il souhaiterait également que des précisions puissent être apportées pour les nouveaux délégués. Pour terminer, M. Collaud émet le vœu que le CODIR étudie la possibilité d'une participation à Télé-Dôle, qui a besoin de liquidités, dans la mesure où le compte équipement touristique est doté de CHF 1'200'000.--.

M. B. Penel entend bien le vœu de M. Collaud et rappelle qu'il y a un règlement qui régit le fond d'équipement touristique. S'il y a une demande de Télé-Dôle, cette dernière sera étudiée et analysée avec l'éclairage des possibilités réglementaires. Concernant les explications budgétaires, il effectuera le nécessaire.

M. le Président effectue la lecture du budget, page par page.

Après cette lecture, la parole n'étant pas demandée, il passe au vote du préavis.

Le préavis N° 06-11, est adopté à l'unanimité.

- 8) Préavis N° 07-11 :** Contribution de 525'000.-- sur le fonds régional TP affecté, pour l'étude de projet définitif des mesures de priorisation bus 2012-2014 et l'étude d'avant-projet définitif des mesures 2015 ainsi que pour l'accompagnement opérationnel du programme régional de réorganisation des transports publics

M. le Président demande aux rapporteurs de la commission ad'hoc et de la commission de Gestion et des Finances de lire les conclusions de leur rapport.

En l'absence de l'entier de la commission, et dans la mesure où le document n'est pas parvenu aux délégué-e-s, le Secrétaire lit le rapport de la commission ad'hoc en concluant avec la proposition d'adopter ce préavis tel que présenté. Ce rapport est joint au présent préavis.

M. Ch. Muller lit les conclusions de la commission de Gestion et des Finances proposant d'adopter ce préavis, tel que présenté et au vu de tous les travaux qui ont déjà été effectués dans ce domaine.

M. le Président lit le courrier reçu de la part de la Municipalité de Vich, qui est joint à ce préavis. De celui-ci ressortent les propositions des deux amendements suivants :

- 1) La "Loi sur les marchés publics", qui vise à permettre un usage parcimonieux de l'argent public, à assurer la transparence et l'égalité de traitement entre les mandataires, sera appliquée pour l'attribution de ces mandats.
- 2) Le cahier des charges des appels d'offres donnera la possibilité aux ingénieurs, en variante, de se constituer en groupements à même de remplir l'ensemble des prestations pour les 3 lots réunis et de proposer en conséquence, un rabais sur les honoraires.

Après cette lecture, le Président passe la parole à M. Cretegy afin qu'il donne la position du CODIR. Ce dernier aimerait préciser que ces deux textes ne sont, à son sens, pas des amendements, mais des vœux, dans la mesure où il n'entre pas dans la modification des conclusions du préavis. Néanmoins, en considérant que ces propos sont effectivement des vœux, il donne les précisions suivantes. Pour le premier point, concernant les marchés publics, il précise que les règles sont formatées de manière très précise et qu'il s'agit, dès lors, de les respecter. Ce vœu n'ajouterait donc rien au fond du préavis lui-même. Concernant la deuxième partie de l'intervention de la Municipalité de Vich, le possible découpage des mandats et la manière de travailler est tributaire des délais devant être respectés en lien avec les horaires des CFF. Il s'agit dès lors d'aller de l'avant en mandatant certaines entreprises pour l'immédiat, mais en réfléchissant d'ores et déjà à la possibilité de travailler à l'interne du Conseil Régional. Le traitement par lots permet, de plus, de se rapprocher des communes, ce qui est un atout majeur. M. Cretegy précise que la demande de la Municipalité de Vich ne va donc pas dans le sens du Comité Directeur.

M. le Président donne la parole à la salle.

M. M. Burnand aimerait relever que le point que la Municipalité de Vich voulait faire ressortir était de provoquer une demande d'offre globale afin de faire diminuer les frais de coordination, par exemple, dans la mesure où les montants qui devront être engagés seront très importants. Néanmoins, il peut tout à fait accepter que cette proposition soit accueillie comme un vœu, s'il peut être entendu par le CODIR.

M. P. Stampfli précise que les CHF 390'000.-- qui sont prévu pour la coordination sont là pour les relations avec les communes et une coordination entre les trois bureaux. D'autre part, il précise que lorsqu'il s'agira de passer à la phase réalisation, les coûts étant forts élevés, un passage par les marchés publics sera obligatoire et que le respect de la loi a toujours été inscrit au CODIR. Concernant la notion de cahier des charges, il rappelle que le canton sera partie prenante et donc attentif à ce genre de notions.

M. le Président aimerait conclure en protocolant que, dans la mesure du possible, le Comité de Direction tiendra compte des voeux de la Commune de Vich. Cette proposition convient à M. Burnand et M. P. Stampfli répond également par la positive.

M. P. Burnier aimerait savoir ce qu'il en est de l'approche des communes qui ne font pas partie du Conseil Régional et de leur participation financière. Il aimerait savoir s'il y a des possibilités de contraindre ces communes et, par-là, quelle est la position du CODIR, ou s'il est illusoire de s'imaginer une participation à ces projets futurs.

M. P. Stampfli lui répond que le CODIR a approché le canton afin de pouvoir, éventuellement, activer la législation permettant d'obliger une commune à participer au financement de travaux d'intérêt général.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

Le préavis N° 07-11 **est adopté** à l'unanimité

9) Dépôt de préavis

M. G. Creteigny annonce que deux préavis seront déposés pour la prochaine séance.

No 08-2011 : Contribution de CHF 59'000.-- à l'étude d'avant-projet de boulevard urbain et d'un masterplan à Eysins dans le cadre de la mise en œuvre de la RDU.

No 09-2011 : Contribution à l'étude d'avant-projet définitif de requalification de la RC1 de Mies à Founex.

M. le Président propose de ne nommer qu'une seule commission pour ces préavis, dans la mesure où ils traitent tous les deux de problématiques de circulation routière. Cette proposition est acceptée.

Sont nommés pour cette commission ad'hoc : Mme F. Golaz, et MM. M. Bally, A. Mir, Y. Ravenel, C. Uldry. M. Bally est 1er nommé.

10) Divers

Le Président n'a rien reçu par écrit et à l'avance. Il demande s'il y a des personnes qui souhaitent s'exprimer.

M. D. Collaud aimerait savoir si les commissions permanentes sont reconduites et demande, d'autre part, que les rapports des commissions puissent arriver dans les temps afin que les Municipalités aient le temps d'en débattre.

M. le Président laisse au CODIR le soin de réagir sur la première partie de cette intervention et assure à M. Collaud que tout sera fait à l'avenir pour que les délais soient respectés.

M. G. Creteigny intervient de suite et abonde dans le sens de M. Collaud en lui précisant que certaines commissions permanentes fonctionnent déjà. Une réflexion sur le fonctionnement général et la manière de travailler a été menée lors de séances extraordinaires. Une communication sera faite à ce propos au printemps.

M. E. Cretegy rappelle qu'il existe une fondation du Zoo de la Garenne et que celle-ci a sollicité les communes afin de trouver des fonds pour le développement et l'agrandissement du zoo. Il remercie les communes qui ont fait un geste et encourage celles qui s'interrogent, de le faire.

M. le Président annonce que la prochaine séance aura lieu

le jeudi 23 février 2012 à Luins.

Il profite de cette dernière séance de l'année 2011 pour souhaiter de belles Fêtes et une bonne et heureuse année 2012 à toutes les personnes présentes et cède la parole à M. S. Schmidt, Syndic des lieux, qui convie tout le monde à l'apéritif organisé dans le hall de la salle communale.

La séance est levée à 21h25.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président		Le Secrétaire
 Eric Hermann		 Andres Zähringer

Arzier - Le Muids, le 9 février 2012